

Le Mans, le 26/09/2020.

## Communiqué vers les clubs sarthois

**Objet :** Informations suite aux annonces de la FFTT

Madame, Monsieur, président(e) de club,

Pour faire suite aux deux communiqués de la Fédération Française de Tennis de Table en date du 25/09/2020 sur le déroulement des championnats par équipe et individuels, voici des informations pour la pratique du tennis de table au sein de notre département.

Au vu de la situation sanitaire actuelle et en l'absence de données contraire de la part de la préfecture de la Sarthe, le comité départemental a pris la décision de maintenir le championnat par équipe ainsi que le critérium fédéral au niveau départemental. Les échelons supérieurs ne dépendant pas du comité départemental.

Sauf informations contraires du comité départemental, toutes les journées prévues devront se tenir normalement.

Pour rappel des règlements départementaux (art. 3-1), une équipe pourra se présenter incomplète (3 joueurs minimum de la Pré régionale à la D4 et la D5 avec 2 joueurs minimum) sans sanction sportive et financière.

Si un joueur titulaire est atteint ou en suspicion de COVID-19, la rencontre pourra se dérouler avec l'équipe incomplète (règlement ci-dessus).

En revanche, si l'une des deux équipes (ou les deux équipes) comptent deux joueurs titulaires au minimum atteints ou en suspicion de COVID-19, (pièces justificatives à l'appui), les deux clubs peuvent s'entendre sur la date du report de la rencontre, sinon la Commission Sportive Départementale décidera de la date du report qui sera sans appel.

Dans ce cas, le club devra aviser dans les plus brefs délais la commission sportive et lui transmettre dans les 72 heures les pièces justificatives notifiant l'incapacité de jouer.

Autre cas possible :

La commune ferme les installations sportives : dans ce cas voir s'il y a la possibilité de jouer chez l'adversaire ou essayer de trouver une autre salle.

Julien LELANDAIS / Michel VIGNERON / Bruno GAUSSERAN

Florian BEAUDRON  
Président du CDTT72

